

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4343

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Nouvelle implantation de l'association Point d'information médiation multiservices (Pimms) - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1995, un réseau d'entreprises de services publics, en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les habitants et les acteurs locaux, développe le concept de l'association Point d'information médiation multiservices (Pimms). Cette action s'inscrit dans le nouveau contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) qui remplace le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise.

EDF, GDF, Générale des eaux, Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), France Télécom, La Poste, SNCF et TCL installent dans les quartiers prioritaires du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise des points d'accueil de la population : Lyon 8°-États-Unis, Lyon 9°-Vaise, Bron-Terraillon, Rillieux la Pape et Villeurbanne.

Les Pimms constituent, d'une part, des points de proximité qui, sans se substituer aux agences et agents statutaires, s'efforcent de faciliter l'accès aux services publics aux personnes qui peuvent éprouver des difficultés à les comprendre et les utiliser. Les Pimms ont pour objectif de faire accéder ces personnes à l'autonomie en la matière, notamment à la maîtrise de leurs dépenses. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont proposés aux clients des Pimms dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

D'autre part, les Pimms sont des lieux ressources qui sont en mesure d'orienter le public sur les structures dédiées, notamment d'accompagnement social et d'emploi-formation. Cette fonction amène les Pimms à établir les complémentarités avec ces structures et des procédures de collaboration.

Les Pimms fournissent également aux habitants des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, initiation à l'Internet par exemple).

Par ailleurs, les habitants des quartiers sont étroitement associés à l'action des Pimms qui contribuent au raffermissement du lien social dans les quartiers d'implantation.

A travers les Pimms, les partenaires œuvrent à l'insertion professionnelle de jeunes gens. En effet, chaque Pimms est animé par quatre salariés agents médiateurs en contrats d'insertion, pour la plupart issus des quartiers, auxquels les Pimms offrent un parcours de qualification.

La Communauté urbaine accompagne cette expérimentation depuis l'origine. Il est proposé aujourd'hui de participer à l'installation d'un sixième Pimms dans le périmètre du Grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin.

Le coût de cette installation est estimé à 71 781 €.

Le montage financier serait le suivant :

- entreprises partenaires	35 000 €
- État	13 164 €
- Communauté urbaine	15 000 €
- commune de Vaulx en Velin	8 617 €
total	71 781 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation financière à l'association Point d'information médiation multiservices (Pimms) Lyon agglomération pour un montant de 15 000 € nets de taxes pour les exercices 2007 et 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions à intervenir.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,